



24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine

Genève, le 25 septembre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions S.E. M. Arsène Sendé, Ministre en charge de la justice et de la réforme judiciaire de la République centrafricaine pour son intervention et la Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme pour la présentation de son rapport intérimaire sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.

La Suisse salue la décision du Conseil d'ouvrir ce dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine ainsi que la disposition des autorités centrafricaines pour une telle discussion. Les violations de droits de l'homme commis dans ce pays ont fait l'objet de trop peu d'attention de la part de la communauté internationale.

La Suisse est très préoccupée par la situation actuelle des droits de l'homme en République centrafricaine. Que ce soit pendant le conflit qui a débuté en décembre dernier ou depuis la prise du pouvoir en mars de cette année, des violations graves des droits de l'homme ont été perpétrées. Les victimes de ces conflits sont avant tous les civils, qui ont perdu leur logement, leurs réserves de nourriture, leur dignité et, bien souvent, leur vie. Par conséquent, nous appelons le gouvernement centrafricain à prendre toutes les mesures appropriées pour mieux protéger la population civile.

Madame la Haut-Commissaire, vous décrivez dans votre rapport les nombreuses violations des droits de l'homme commises en République centrafricaine. Ces crimes ne doivent pas rester impunis et il est impératif que les responsables répondent de leurs actes sans délai ni condition. Nous lançons dès lors un appel au gouvernement centrafricain afin qu'il fasse en sorte que ces crimes soient jugés devant des instances nationales et rappelons que le Procureur de la Cour pénale internationale a déclaré de continuer à surveiller la situation de près et à s'intéresser aux allégations de crimes relevant de la compétence de la Cour. **Madame la Haut-Commissaire adjointe, quelle est votre analyse des possibilités et des capacités des institutions judiciaires nationales de la République centrafricaine à poursuivre ces crimes?**

Monsieur le président, je vous remercie.
